



## PROJET N°8. RECONSTRUCTION DE 18 MARCHES DE DETAIL INCENDIES D'ABOBO, ABOISSO, AGBOVILLE, BOUNDIALI, DABOU, DALOA, DAOUKRO, FERKESSEDOUGOU, GAGNOA, GUIGLO, KATIOLA, KORHOGO, MAN, MANKONO, SOUBRE, TOUMODI ET YAMOOUSSOUKRO

### Caractéristiques Générales

<b>Description sommaire</b>	Devant la désorganisation des circuits de distribution, l'insuffisance d'infrastructures de mise à marché des produits vivriers, la faiblesse de l'approvisionnement des marchés et le renchérissement du coût des produits vivriers, le Ministère du commerce et de l'industrie envisage la reconstruction de dix-huit (18) marchés de détail incendiés. Ce projet s'inscrit dans la réhabilitation des marchés de détail incendiés sur l'ensemble du territoire ivoirien. L'objectif de ce projet est de contribuer à dynamiser les activités commerciales par l'amélioration des conditions de travail des commerçants, à travers notamment la mise d'infrastructures répondant aux normes du commerce moderne. En réalité, ce projet ambitionne de reconstruire 18 marchés incendiés. Les composantes du projet sont : • Réaliser les dix-huit (18) études préliminaires (APD et EIES) pour la construction des marchés de détail des quartiers ; • Reconstruire aux normes 18 marchés de détail des quartiers.
<b>Intérêt du projet</b>	• Développement des activités agricoles et commerciales ; • Amélioration des circuits de distribution ; • Réduction des pertes post récolte ; • Contribution à la lutte contre la vie chère.
<b>Localisation</b>	• Abobo, Aboisso, Agboville, Bouaké, Boundiali, Dabou, Daloa, Daoukro, Ferkessédougou, Gagnoa, Guiglo, Katiola, Korhogo, Man, Mankono, Soubré, Toumodi, Yamoussoukro

### Informations spécifiques à la structuration en PPP

<b>Répartition envisagée des investissements</b>	Répartition envisagée des investissements : • Investissement privé : 100%
<b>Type de partenariat envisagé</b>	Type de partenariat envisagé : • Affermage / Concession / BOT

### Statut du projet

<b>État d'avancement</b>	Identification du Projet
--------------------------	--------------------------